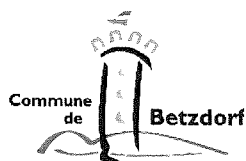


11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73 211
E-mail: secretariat@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 11.02.2020

Date de la convocation des conseillers : 04.02.2020

Date de publication de la séance : 04.02.2020

Présents : MM. Jean-François Wirtz, bourgmestre, Marc Ries, Reinhold Dahlem, échevins
Mmes et MM. Marc Bosseler, Frank Bourgnon, Fernande Klares-Goergen, Patrick Lamhène, Jean-
Pierre Meisch, Jules Sauer, Sylvette Schmit-Weigel, Olafur Sigurdsson, conseillers

Absents excusés: .../...

Steph Hoffarth, secrétaire communal

ORDRE DU JOUR N°: 23

Approbation d'un règlement communal, concernant le remboursement d'une partie du permis de conduire de la catégorie « B »

Le conseil communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération du 8 novembre 2019, point de l'ordre du jour n° 09, portant report de l'approbation d'un règlement communal, concernant le remboursement d'une partie du permis de conduire de la catégorie « B », à une séance ultérieure du conseil communal ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide, à l'unanimité des voix, d'adopter le règlement communal, concernant le remboursement d'une partie du permis de conduire de la catégorie « B », suivant :

Règlement communal concernant le remboursement d'une partie du permis de conduire.

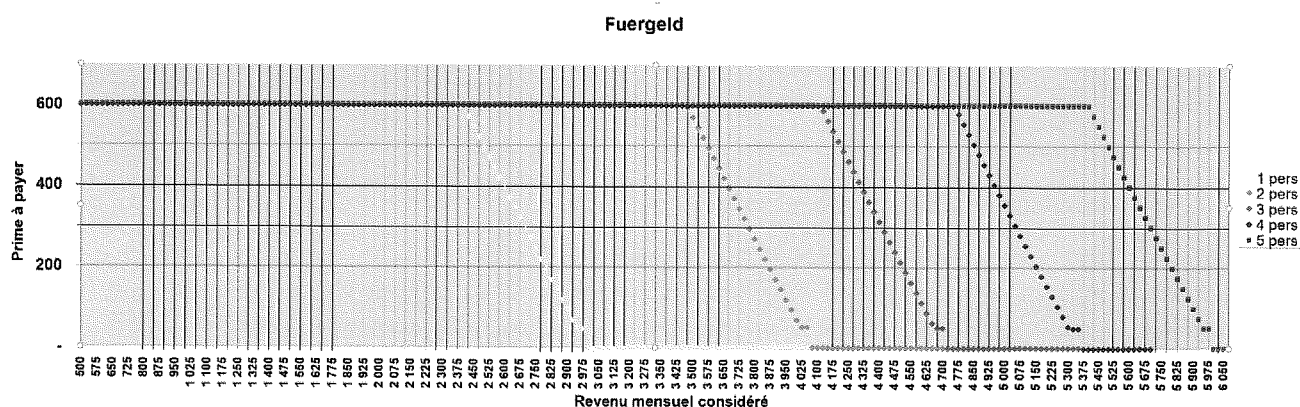
La commune rembourse aux résidents de la commune une partie du permis de conduire de la catégorie « B ».

1. Les montants des revenus bruts maximal mensuels pour obtenir l'intégralité de la prime ainsi que les montants des primes maximales correspondantes sont fixés dans le tableau ci-dessous.

Nombre de personnes par ménage	Revenu brut max. mensuel pour obtenir la prime à 100%	Prime maximale
1 personne	2.395,33 €	600 €
2 personnes	3.468,00 €	600 €
3 personnes	4.111,60 €	600 €
4 personnes	4.755,20 €	600 €
5 personnes et plus	5.398,80 €	600 €

- Les revenus bruts mensuels comprennent les revenus de tous les membres du ménage provenant des salaires, rentes, subventions, RMG, allocations familiales et autres revenus réguliers.
- Le demandeur dont le montant du revenu brut mensuel dépasse le montant du revenu brut maximal mensuel fixé dans le tableau ci-dessus, aura droit à la prime maximale prévue, diminuée du montant dont dépasse son revenu brut mensuel le montant du revenu brut maximal mensuel fixé dans le tableau ci-dessus. Au cas où le montant résultant se situerait en dessous de 50.-€ et au-dessus de 0.-€ un forfait de 50.-€ sera liquidé.

L'évolution des primes accordées est schématisée dans le tableau ci-après:



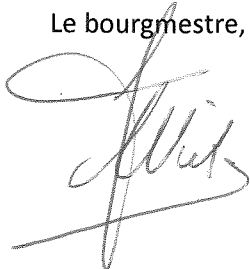
- Le demandeur doit être domicilié dans la commune depuis au moins une année.
- La demande de prime n'est soumise à aucune limite d'âge.
- En cas de déménagement au cours de l'année, la prime liquidée en faveur du demandeur pour l'année en cours n'est pas à restituer à la Commune.
- La prime est valable pour un seul permis de conduire de la classe B et sous condition que le demandeur n'ait pas encore eu un permis B auparavant.
- Le formulaire de demande pour l'attribution d'une prime est à la disposition des demandeurs au secrétariat communal ainsi que sur le site internet www.betzdorf.lu.
- Le délai pour l'introduction d'une demande est fixé à au plus tard 6 mois après la date de la facture acquittée.
- Le subsidie sera liquidé sur présentation de la facture acquittée et d'une copie du permis de conduire ainsi que d'une déclaration sur l'honneur qu'il s'agit du premier permis de conduire de catégorie B.

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 18 mars 2020

Le bourgmestre,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Van der...' with a large, stylized initial 'J'.

Le secrétaire communal ff,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'G. Van der...' with a large, stylized initial 'G'.